

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 juillet 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 juin 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michäel Quernez
Cécile Peltier a donné pouvoir à Géraldine Guet
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jeannette Boulic à partir de 20 heures 40
Christophe Couic a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 22 heures
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

13. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : REGULARISATION DE LA SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION ENFANCE ET PARTAGE ENTRE 2016 ET 2018

Exposé :

La Ville de Quimperlé a accordé une subvention de 50€ par an depuis 2016 à l'association « Enfance et Partage ».

Après vérification sur les comptes de la Ville, cette subvention a été versée par erreur à une autre association, l'association « Enfance et famille d'adoption » entre 2016 et 2018.

Il y a donc lieu de régulariser la situation, en versant la somme due à l'association Enfance et partage, à savoir 150€ ; cette somme représentant la subvention attribuée en 2016, 2017 et 2018.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à verser une subvention de 150€ à l'association Enfance et Partage qui correspond à un rattrapage de la subvention attribuée annuellement à hauteur de 50€ par an entre 2016 et 2018.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 25 juin 2019

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE
Michaël QUERNEZ.